



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session  
Point 182 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. Solomon **Korbieh** (Ghana)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale à la demande des pays suivants : Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam.

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, les 10 et 19 novembre 2020. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 12 août 2020, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Bhoutan, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Mongolie, du Myanmar, des Philippines, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande, du Timor-Leste et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/75/192](#)).

<sup>1</sup> [A/C.6/75/SR.15](#) et [A/C.6/75/SR.19](#).



## II. Examen du projet de résolution [A/C.6/75/L.7](#)

5. À la 15<sup>e</sup> séance, le 10 novembre, le représentant de la République de Corée a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière » ([A/C.6/75/L.7](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam. Il a annoncé que le Bangladesh, le Qatar et la Turquie s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution.

6. À sa 19<sup>e</sup> séance, le 19 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/75/L.7](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7 ci-après).

### III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation asiatique de coopération forestière,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation asiatique de coopération forestière à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

---